

Dossier de demande de subvention 2025

**Une subvention n'est jamais attribuée de manière automatique.
Il vous appartient d'en faire la demande.**

Le dossier à remplir est composé de :

1. Informations administratives.
2. Activités de l'association.
3. Description de la demande de subvention.
4. Budget de l'action (dépenses/recettes).
5. Attestation sur l'honneur.

Pièces à joindre à votre dossier :

- Copie des extraits de comptes (comptes courants et livrets).
- Relevé d'identité bancaire.

**Dossier à retourner impérativement à la mairie déléguée de Vihiers
pour le lundi 3 février 2025.**

- Les subventions seront votées au conseil municipal d'avril 2025.
- La notification d'attribution et le versement seront effectués courant mai 2025.

Attention : tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

1 - Informations administratives

Nom de l'association : _____

Personne à contacter en cas de questions concernant le présent dossier de demande de subvention :

Nom : Prénom :

Fonction : Courriel :

Téléphone :

N° de SIRET (obligatoire) :

Date de création de l'association :

Déclaration à la Préfecture ou sous-préfecture de :

Date et N° récépissé :

Le bureau élu le est constitué demembres dont :

FONCTION	NOM - Prénom	ADRESSE	Téléphone et mail obligatoires *
Président *			
Vice-Président			
Secrétaire			
Trésorier *			
Autres membres			

2 - Activités de l'association

2.1 *Objet de l'association*

2.2 - *Description des activités*

2.3 - *Principales actions organisées*

2.4 - *Fédérations auxquelles l'association est affiliée*

2.5 - *Information COVID (quelle gestion durant le 1^{er} confinement : chômage partiel, aide de l'Etat demandée, ...)*

2.6 - *Remarques*

3 - Description de la demande de subvention

3.1 *Présentation de la demande*

3.2 *Objectif de la demande*

3.3 *Personnes concernées par cette demande*

⇒ Nombre de personnes habitant LYS HAUT LAYON :

⇒ Nombre de personnes habitant HORS LYS HAUT LAYON :

4 - BUDGET DE L'ACTION (DEPENSES / RECETTES)

DEPENSES (à détailler)	BILAN 2024 (ou 2023/2024)	PREVISIONNEL 2025 ou (2024/2025)	RECETTES (à détailler)	BILAN 2024 (ou 2023/2024)	PREVISIONNEL 2025 ou (2024/2025)
60 ACHATS			70 A 73 PRESTATIONS DE SERVICES		
Alimentation			Produits		
Eau-gaz-électricité					
Autres Achats					
			74 SUBVENTIONS		
61/62 SERVICES EXTERIEURS			Subvention de la commune LHL		
			Subvention autres communes		
CHARGES SUPPLETIVES			CHARGES SUPPLETIVES		
63 IMPOTS ET TAXES			75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Impôts et taxes liés aux salaires					
Autres impôts et taxes (TP, TF, ...)			76 PRODUITS FINANCIERS		
64 CHARGES DE PERSONNEL			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Salaires (personnel de l'association)					
Autres charges de personnel (ex: Init. Empl.)			78 REPRISE SUR AMORT/PROV		
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			79 TRANSFERT DE CHARGES (remboursement ind, journ...)		
66 CHARGES FINANCIERES					
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68 DOTATIONS (Amort et provisions)					
TOTAL DES DEPENSES			TOTAL DES RECETTES		
SOLDE POSITIF			SOLDE NEGATIF		

5 - Attestation sur l'honneur

Je soussigné (e),(nom et prénom)

Représentant(e) légal (e) de l'association,

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une subvention de : €
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire ou postal de l'association :

Cachet de l'association :

A.....Le.....

Renseignements certifiés exacts

Le(la) Président(e)

Nom :

Signature :

Le(la) Trésorier(ère)

Nom :

Signature :

Le (la) Secrétaire

Nom :

Signature :